

LES RECOMMANDATIONS DE POLITIQUES SOUTENUES PAR LA 10^{ème} REUNION DU GROUPE DE TRAVAIL SUR L'AGRICULTURE

La 10^{ème} Réunion du Groupe de Travail du COMCEC sur l'Agriculture s'est tenue le 28 Septembre 2017, à Ankara, Turquie, sous le thème «Améliorer la Performance du Marché Agricole : Création et Développement des Institutions de Marché.» Au cours de la Réunion, le Groupe de Travail sur l'Agriculture a entrepris des discussions afin d'améliorer la performance des marchés agricoles dans les pays membres de l'OCI. Le document de séance préparé conformément aux conclusions fondamentales de l'étude analytique élaborée pour la 10^{ème} Réunion du GTA et des réponses des Pays Membres aux questions de politique, était le principal apport des discussions. Par conséquent, les participants ont formulé des recommandations de politique.

Conseil de politique I : Établir/améliorer un Système d'Enregistrement des Fermiers pour les fermiers/organisations fermières pour offrir un soutien et une assistance sur mesure, ainsi qu'une extension et des informations de marché aux fermiers.

Justification :

Le manque d'institutions/autorités où les fermiers sont enregistrés entrave la collecte d'informations sur le marché. L'enregistrement des fermiers permet au gouvernement de développer des politiques sur mesure et de collecter, d'analyser et de diffuser les statistiques, les données, ainsi que l'information liée au secteur agricole. Le système d'enregistrement pourrait également être utilisé pour octroyer et contrôler d'incitations, développer un soutien personnalisé et une assistance pour améliorer les capacités de production des fermiers et de promouvoir leur accès à l'information liée aux prix indicatifs. Ceci pourrait également accroître l'efficacité et la performance du système global du marché agricole, du moment que l'information des marchés disponibles indiquerait des opportunités afin de connecter la production agricole avec le traitement, la valeur-ajoutée, et les activités post-récoltes, et éventuellement la consommation.

Conseil de politique II : Développer des politiques/programmes/mécanismes pour améliorer l'accès rapide des fermiers aux contributions de qualité (par ex. grains, pesticides, engrais et autres ingrédients essentiels) en vue d'accroître la qualité, la quantité et le lancement sur le marché de produits finis.

Justification :

De nombreux petits cultivateurs et fermiers de petites exploitations ont un accès limité aux contributions certifiées et de haute qualité, et souvent ont uniquement accès à des imitations ou de la mauvaise qualité. Les gouvernements pourraient développer et superviser les autorités (ou re-mandater l'un d'entre eux) qui seraient responsables d'assurer la qualité, de la distributions des contributions (par ex. nutriments, grains, fertilisants, pesticides et équipements) et accorder une certification aux produits importés et locaux. Ceci aiderait également à accroître la productivité globale et la performance du système du marché agricole tout entier.

Conseil de politique III : Fournir un soutien au développement des capacités et des formations aux fermiers et aux associations de fermiers afin d'accroître leur accès aux capacités de stockage et d'entreposage.

Justification :

Le manque de stockage et d'entrepôt, et d'installations post-récoltes oblige les fermiers à vendre leurs produits immédiatement après la récolte. Ceci mène à un surplus de produits pendant la période post-récolte et résulte en de prix plus bas. Les systèmes d'entreposage et de stockage facilitent l'accès des petits cultivateurs aux installations de stockage, ce qui leur permettrait de stocker et de vendre leurs produits lorsque l'offre est (plus) faible et donc les prix sont meilleurs. De plus, les installations de stockage augmentent également l'accès des petits cultivateurs aux crédits (stockage et produits comme formes de collatéraux).

Les coopératives agricoles peuvent créer leurs propres entrepôts. La clé du succès des coopératives réside dans la participation directe des producteurs premiers grâce à des accords de propriétés ou contractuels soutenus par le pouvoir de marché commun des producteurs des éléments de transformation, de commercialisation et de distribution en aval du système de marché agricole. Sans cela, les producteurs ne sont que des afficheurs de prix et recevront des bénéfices/profits très limités du système du marché.

Conseil de politique IV : Etablir/améliorer la traçabilité des ingrédients et des contributions, ainsi que la normalisation et la certification des produits destinés aux marchés afin d'améliorer la sécurité et la commercialisation des produits agricoles tant sur le marché local qu'international.

Justification :

La traçabilité des aliments dans le système de marché est critique à la sécurité alimentaire et pour une stratégie plus large, et également pour des objectifs de contrôle du marché. Le fonctionnement d'un système de marché plus large est considérablement freiné sans traçabilité dans les chaînes logistiques.

Un système de traçabilité pourrait capaciter les institutions du marché agricole à tracer les fermiers ou les zones qui ne se conforment pas aux exigences d'exportation en termes de normalisation, sécurité alimentaire et de mesures sanitaires et phytosanitaires. Une normalisation qualifiée des produits, complément essentiel de la traçabilité (par ex. taille, volume et ingrédients) est requise pour améliorer l'accès au marché pour les petits cultivateurs producteurs. Les systèmes de traçabilité fondés sur le cadre réglementaire sanitaire, phytosanitaire, nutriments et sécurité alimentaire (comme un système d'identification des animaux) contrôle de nutriments et l'établissement d'un registre alimentaire pourrait être une étape importante afin de développer la capacité de surveillance des chaînes logistiques.

Les Instruments pour Réaliser les Conseils de Politique :

Groupe de Travail du COMCEC sur l'Agriculture : Lors de ses réunions ultérieures, le Groupe de Travail pourrait préciser les domaines d'action susmentionnés de manière plus détaillée.

Financement de Projets du COMCEC : Dans le cadre du Financement de Projets du COMCEC, le Bureau de Coordination du COMCEC fait un appel à projets chaque an. Avec le Financement de Projets du COMCEC, les pays membres participants aux groupes de travail peuvent soumettre des projets de coopération multilatérale a financer par des subventions par le Bureau de Coordination du COMCEC. Pour les politiques susmentionnées, les pays membres peuvent utiliser le Financement de Projets du COMCEC, et le Bureau de Coordination du COMCEC pourrait financer les projets réussis a cet égard. Ces projets peuvent inclure l'organisation de séminaires, des programmes de formation, des visites d'étude, des échanges d'experts, des ateliers et la préparation d'études analytiques, des valuations des besoins et des matériaux/ documents de formations, etc.